

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2017-056
COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 mai 2017 et affichée le 29 mai 2017.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 03 JUIN 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi six juin, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par Mme Lacaptia 1^{ère} adjointe), Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), Mme Cala M'Rhéhour 7^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Bitaut), M. Jean-Hubert M'Simbona, (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Karine Mounien (par Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Jean-Bernard Gaillac à 17h10, Mme Karine Infante à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Valérie Auber à 19h05, M. Wilfrid Cerveaux à 19h07, M. Fayzal Ahmed Vali à 19h26.

Absent (s) : M. Daniel Vassinot.

.....
.....

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » en date du 24 mai 2017,

Vu le rapport présenté en séance le 6 juin 2017 relatif au compte administratif 2016 du budget annexe du fossoyage,

Après en avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber et M. Jardinot),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2016 du budget annexe du fossoyage.

Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

En fonctionnement :

- résultat de l'exercice : excédent de 10 152,80 €,
- après prise en compte de l'excédent reporté (110 447,28 €), le résultat de clôture présente un excédent de 110 600,08 €.

En investissement :

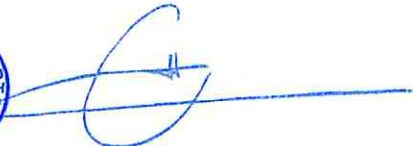
- résultat de l'exercice : résultat d'exercice nul (pas de réalisations en 2016).

Article 3 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 110 600,08 € au niveau de la section de fonctionnement.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**




Olivier HOARAU